

Sur la Déclaration à nous faite par Arside
Collos, marin, âgé de vingt huit ans, ami
du défunt, et par Eugène Heurtault, insti-
tuteur communal, âgé de quarante quatre ans,
ami du défunt, tous deux domiciliés à Eletôt, les quels
ont signé, après lecture faite, le présent acte
qui a été fait double en leur présence et constaté
suivant l'usage, par nous, Maire de la commune
sur dite remplissant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Collos

Heurtault

Heurtault